MALLEMORT
DE PROVENCE

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 09/12/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

****

Décision 2020_066_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de l'ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Aéromodélisme » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_067_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du nouveau Gymnase et du dojo du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Amicale du Personnel » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_068_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de l'ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association les « Archers de Mallemort » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_069_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Dojo du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « APY » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_070_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du complexe de l'anneau du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association les « Athlétisme Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des infrastructures se fera selon un planning établi.

Décision 2020_071_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Mille Club du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Attitude Danse » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_072_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du nouveau Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Badminton Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_073_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de l'ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Basket Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_074_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Mille Club du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association la « Crèche Auceau » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

MALLEMORT
DE PROVENCE

Décision 2020_075_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Mille Club du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Gymnastique Volontaire » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_076_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du nouveau et de l'ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Mallemort Hand Ball » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des infrastructures se fera selon un planning établi.

Décision 2020_077_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Dojo du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Judo Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_078_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Dojo, Mille Club et ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Kra Maga » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_079_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du complexe Anneau et du Dojo, du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Academie des Loisirs » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi

Décision 2020_080_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Mille Club du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Planet Danse » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi

Décision 2020_081_URBA : Dans le cadre du contentieux opposant la commune au CIQ Ludo il convient d'engager, par le cabinet Lex Mea, Maitre JUAN pour la défense des interêts de la commune .

Décision 2020_082_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse des stades (honneur et synthetique) du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Rugby Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des infrastructures se fera selon un planning établi.

Décision 2020_083_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Mille Club et du nouveau Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Endurance Forme » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi

Décision 2020_084_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse des terrains de tennis et de l'ancien Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Tennis Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi

Décision 2020_085_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du nouveau Gymnase du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Volley Club » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning établi.

Décision 2020_086_FIN : La commune souhaite végétaliser la rue F Pauriol du centre ville. Elle sollicite une demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif d'aide à la Provence Verte :

Subvention Départementale (70%)	28 840,00 € HT	
Autofinancement de la commune (30%)	12 360,00 € HT	
Montant total estimé	41 200,00 € HT	49 440,00 € TTC

MALLEMORT
DE PROVENCE

accord à 70% de subvention.

Décision 2020_087_FIN : La commune souhaite engager différents travaux et acquisitions nécessaires à l'organisation de l'activité publique et la protection des individus. Elle sollicite une demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement :

Subvention Départementale (70%)	46 134,00 € HT	
Autofinancement de la commune (30%)	19 771,97 € HT	
Montant total estimé	65 905,97 € HT	79 087,16 € TTC

Décision 2020_088_FIN : La commune souhaite engager des travaux de réfection des façades de l'école F Mistral. Elle sollicite une demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif d'aide à la relance économique :

Subvention Départementale (70%)	79 675,00 € HT	
Autofinancement de la commune (30%)	34 146,25 € HT	
Montant total estimé	113 821,25 € HT	136 585,50 € TTC

Décision 2020_089_FIN : La commune souhaite engager un projet de réfection de la toiture de la chapelle des Pénitents Blancs. Elle sollicite une demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif d'aide à la relance économique :

Subvention Départementale (70%)	53 358,00 € HT	
Autofinancement de la commune (30%)	25 011,00 € HT	
Montant total estimé	83 369,00 € HT	100 042,80 € TTC

Décision 2020_090_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse des stades honneur et synthetique du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association du « Olympique Mallemortais » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des infrastructures se fera selon un planning établi.

Décision 2020_091_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle dispensaire du 01/09/20 au 31/07/2021 au « Relais Assistantes Maternelles » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera sur reservation selon les rendez vous.

Décision 2020_092_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle du dispensaire ou du bureau de permamence en Mairie du 01/10/20 au 31/07/2021 à l'association « Mission Locale Salonaise » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les premiers et troisièmes mardis du mois.

Décision 2020_093_FIN : La commune souhaite établir un contrat cadre avec le cabinet Lex Mea representée par Maitre JUAN pour diverses missions d'accompagnements juridiques nécessaires à la défense des intêrets de la commune dans le cadre des travaux de la Maison des association. Le montant sera facturé aux taux horaire de 250 € HT.

Décision 2020_094_URBA : Dans la continuité de la campagne d'adressage mise en place il convient d'identifier les rues nouvellement nommées. La commune accepte le devis de la société GIROD pour l'achat et la pose de panneau de rue. La dépense s'établie à un montant de **12 929,56 € TTC**.

Décision 2020_094_URBA : La commune souhaite mettre à disposition une partie des locaux du domaine du Vergon au SIVU « Collines Durance ».Un bail est établi pour un loyer **annuel de 17 064, 00 €.**